

Bulletin officiel n° 24 du 11 juin 2009

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR (RLR : 120-1)

Attribution de fonctions

arrêté du 4-6-2009 (NOR : MENA0900402A)

Enseignement supérieur et recherche

Université Lyon I (RLR : 425-1)

Création d'un institut universitaire de technologie à l'université Lyon I

arrêté du 19-5-2009 (NOR : ESRS0900241A)

Université de la Réunion (RLR : 421-0 ; 425-7)

Création d'une école interne à l'université de la Réunion

arrêté du 19-5-2009 (NOR : ESRS0900240A)

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement

arrêté du 22-5-2009 (NOR : ESRR0900242A)

Nominations

Conseil d'administration de l'École centrale des arts et manufactures

arrêté du 22-5-2009 (NOR : ESRS0900245A)

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers

arrêté du 20-5-2009 (NOR : ESRH0900244A)

Informations générales

Vacance de poste

Secrétaire général de la direction des enseignements secondaires de Polynésie française

avis du 5-6-2009 (NOR : MEND0900384V)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attribution de fonctions

NOR : MENA0900402A

RLR : 120-1

arrêté du 4-6-2009

MEN - ESR - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par le décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DGRH C2-1

Bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Au lieu de :

Géraldine Goncalves

Lire :

Lionel Hosatte, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du bureau à compter du 1er mai 2009.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 juin 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

Enseignement supérieur et recherche

Université Lyon I

Création d'un institut universitaire de technologie à l'université Lyon I

NOR : ESRS0900241A

RLR : 425-1

arrêté du 19-5-2009

ESR - DGESIP

Vu code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et L. 713-9 ; décret n° 84-1004 du 12-11-1984 modifié ; délibération du conseil d'administration de l'université Lyon I ; avis du CNESER du 20-4-2009

Article 1 - Il est **supprimé** à l'annexe I du décret du 12 novembre 1984 susvisé la mention suivante :

| Académie | Université | Institut universitaire de technologie |
|----------|------------|---------------------------------------|
| Lyon | Lyon-I | Lyon : IUT I et II |

Article 2 - L'annexe I du décret du 12 novembre 1984 est **complétée** comme suit :

| Académie | Université | Institut universitaire de technologie |
|----------|------------|---------------------------------------|
| Lyon | Lyon-I | Lyon-I |

Article 3 - Le présent arrêté prend effet à compter de la rentrée universitaire 2009.

Article 4 - Le recteur de l'académie de Lyon et le président de l'université Lyon I sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 19 mai 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche

Université de la Réunion

Création d'une école interne à l'université de la Réunion

NOR : ESRS0900240A

RLR : 421-0 ; 425-7

arrêté du 19-5-2009

ESR - DGESIP

Vu code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et L. 713.9 ; décret n° 85-657 du 27-6-1985 ; décret n°2000-250 du 15-3-2000 modifié ; délibération du conseil d'administration de l'université de La Réunion du 14-2-2008 ; avis du CNESER du 20-4-2009

Article 1 - Il est créé, à l'université de La Réunion, une école interne dénommée : « Observatoire des sciences de l'univers de la Réunion ».

Article 2 - Le recteur de l'académie de la Réunion et le président de l'université de la Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 19 mai 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement

NOR : ESRR0900242A
arrêté du 22-5-2009
ESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 22 mai 2009, Marc Moroni est nommé membre suppléant du conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement, en qualité de représentant du ministre chargé de la recherche, en remplacement de Marc Ivaldi.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil d'administration de l'École centrale des arts et manufactures

NOR : ESRS0900245A

arrêté du 22-5-2009

ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 22 mai 2009, sont nommées membres du conseil d'administration de l'École centrale des arts et manufactures, pour une durée de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Philippe Bideau, directeur associé senior McKinsey Company ;
- Alain Bravo, directeur de Supélec ;
- Christian Béchon, président directeur général du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies ;
- Clara Gaymard, présidente de General Electric France ;
- Philippe Germond, président-directeur général du Pari mutuel urbain ;
- Daniel Rigout, directeur général délégué de Bouygues Bâtiment international ;
- Jean-Pascal Tricoire, président du directoire de Schneider Electric, sur proposition du ministre chargé de l'industrie ;
- Yves Caristan, directeur d'un centre de recherche du Commissariat à l'énergie atomique, sur proposition du ministre chargé de la recherche ;
- Louis Gallois, président exécutif de E.A.D.S., sur proposition du ministre chargé de l'économie et des finances ;
- Benoît Potier, président directeur général d'Air Liquid S.A., sur proposition du ministre chargé des affaires étrangères ;
- Rachid Adda, conseiller régional d'Ile-de-France, sur proposition du conseil régional d'Ile-de-France ;
- Jean-Baptiste Leblond, professeur des universités, membre de l'Académie des sciences, sur proposition de l'Académie des sciences ;
- Marc Ventre, directeur général adjoint, branche propulsion aéronautique et spatiale du groupe Safran, président de l'Association des anciens élèves de l'École centrale des arts et manufactures, sur proposition de l'association des anciens élèves de l'École centrale des arts et manufactures ;
- Raymond Bert, directeur pilotage Afrique et industrialisation du Crédit agricole, président de Centrale Paris développement, sur proposition de Centrale Paris développement.

Mouvement du personnel

Nominations

Commission administrative paritaire nationale des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers

NOR : ESRH0900244A
arrêté du 20-5-2009
ESR - DGRH A1-3

Vu loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; arrêté du 6-5-1988 modifié ; procès-verbal des opérations électorales ayant eu lieu le 9-3-2009

Article 1 - Sont proclamés membres élus représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers :

Membres titulaires hors classe :

- Désiré Chaplier, professeur de l'ENSAM hors classe au centre d'enseignement et de recherche de l'École nationale supérieure d'arts et métiers d'Angers ;
- Jacques Ledig, professeur de l'ENSAM hors classe à l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

Membres suppléants hors classe :

- Jean-Pierre Grenier, professeur de l'ENSAM hors classe à l'École normale supérieure de Cachan ;
- Jean-Luc Vaudelin, professeur de l'ENSAM hors classe au centre d'enseignement et de recherche de l'École nationale supérieure d'arts et métiers de Paris.

Membres titulaires classe normale :

- Patrick Chanot, professeur de l'ENSAM à l'École normale supérieure de Cachan ;
- Yves Esteve, professeur de l'ENSAM à l'institut universitaire de technologie de Marseille.

Membres suppléants classe normale :

- Michel Moulin, professeur de l'ENSAM à l'institut universitaire de technologie de Marseille.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 20 mai 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Thierry Le Goff

Annexe

Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 novembre 2008 et de la note de service n° 2008-1026 du 24 novembre 2008 (publiés au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 47 du 11 décembre 2008), le dépouillement du scrutin pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers a eu lieu le 9 mars 2009.

Les élections ont donné les résultats suivants :

Hors-classe : 2 sièges de titulaires, 2 sièges de suppléants
Classe normale : 2 sièges de titulaires, 2 sièges de suppléants

Inscrits : 293
Votants : 151
Blancs ou nuls : 5
Suffrages exprimés : 146
Quotient électoral : ---

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :
Liste APENSAM : 146
Nombre de sièges obtenus par chaque liste :
Liste APENSAM : 4

Sont élus représentants du personnel :

Hors-classe :
- Désiré Chaplier, titulaire (APENSAM)
- Jacques Ledig, titulaire (APENSAM)
- Jean-Pierre Grenier, suppléant (APENSAM)
- Jean-Luc Vaudelin, suppléant (APENSAM)

Classe normale :
- Patrick Chanot, titulaire (APENSAM)
- Yves Esteve, titulaire (APENSAM)
- Michel Moulin, suppléant (APENSAM)

Informations générales

Vacance de poste

Secrétaire général de la direction des enseignements secondaires de Polynésie française

NOR : MEND0900384V
avis du 5-6-2009
MEN - DE B2-1

Le poste de secrétaire général de la direction des enseignements secondaires de Polynésie française sera vacant au 1er août 2009.

Profil du poste

Ce poste est destiné à un CASU ou un A.P.A.E.N.E.S. chevronné ayant déjà occupé de préférence un emploi en inspection académique ou en rectorat.

Le secrétaire général de la direction des enseignements secondaires (DES) seconde et remplace, en cas d'absence, le directeur de la DES pour toutes les questions administratives.

Il est aidé dans ses attributions par trois chefs de pôle «moyens», «élèves», «personnels», huit divisions et deux départements techniques, le département informatique et celui de la maintenance et de la construction.

Compétences requises

Ce poste nécessite une importante capacité d'adaptation à un environnement administratif complexe lié au statut d'autonomie de la Polynésie française et demande une aptitude à la gestion de dossiers sensibles, une grande disponibilité, ainsi que de très bonnes capacités relationnelles.

Les dossiers de candidature originaux, accompagnés d'un curriculum vitae, doivent parvenir dans **un délai d'un mois**, après la présente publication, par la voie hiérarchique, revêtus de l'avis du recteur, au ministère de l'Éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

Une copie de ce dossier sera adressée au ministre de l'éducation de Polynésie française à l'adresse suivante : BP 2551, 98713 Papeete, fax (689) 855 777, mél. : secretariat.mee@education.min.gov.pf

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au directeur des enseignements secondaires, BP 20673, 98713 Papeete, tél. (689) 54 04 00, fax (689) 43 56 82, mél. : direction@des.ensec.edu.pf

Durée de la mise à disposition

Ce recrutement interviendra par la voie de la mise à disposition de la Polynésie française pour une période de deux ans, renouvelable une fois selon les modalités définies par le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Le poste n'est pas logé et n'ouvre pas droit au versement de la N.B.I.

Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à une condition de durée d'au moins cinq années de service dans l'ancienne résidence administrative ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.